

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 août 2011

État du portefeuille de placements Au 31 août 2011

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Valeur actuelle (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
¹ Dollar australien (note 9)							
New South Wales Treasury Corp.	6,00 %	2016/04/01	série 16	3 070 000	3 141	3 402	
New South Wales Treasury Corp.	6,00 %	2019/04/01	série 19	1 225 000	1 190	1 389	
Queensland Treasury Corp.	6,25 %	2020/02/21	série 20	1 000 000	1 033	1 121	
					5 364	5 912	8,7 %
² Real brésilien (note 9)							
Brazil Notas do Tesouro Nacional	10,00 %	2021/01/01	série F	2 320 000	1 178	1 310	
					1 178	1 310	1,9 %
Livre sterling							
Royaume-Uni Gilt	4,50 %	2013/03/07		1 235 000	2 110	2 079	
Royaume-Uni Gilt	4,25 %	2040/12/07		1 635 000	2 877	2 750	
					4 987	4 829	7,1 %
Dollar canadien							
Gouvernement du Canada	2,00 %	2012/09/01		2 040 000	2 060	2 060	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2012/09/01		205 000	206	207	
					2 266	2 267	3,3 %
Deutsche mark							
KfW Bankengruppe	6,25 %	2019/12/04		590 000	554	655	
					554	655	1,0 %
Forint hongrois							
République de Hongrie	5,50 %	2016/02/12	série 16/C	162 000 000	781	801	
République de Hongrie	7,50 %	2020/11/12	série 20/A	155 900 000	763	817	
					1 544	1 618	2,4 %
Rupiah indonésien							
Obligation du Trésor de l'Indonésie	11,00 %	2020/11/15		1 785 000 000	225	262	
Obligation du Trésor de l'Indonésie	10,25 %	2022/07/15	série FR43	1 600 000 000	179	225	
Obligation du Trésor de l'Indonésie	9,50 %	2023/07/15	série FR46	1 635 000 000	171	218	
Obligation du Trésor de l'Indonésie	10,00 %	2024/09/15	série FR44	9 780 000 000	1 223	1 351	
					1 798	2 056	3,0 %
³ Ringgit malais (note 9)							
Gouvernement de la Malaisie	3,83 %	2011/09/28	série 1/01	1 365 000	437	448	
Gouvernement de la Malaisie	3,72 %	2012/06/15	série 5-06	4 240 000	1 383	1 398	
Gouvernement de la Malaisie	3,70 %	2013/02/25	série 3/03	3 715 000	1 192	1 229	
					3 012	3 075	4,6 %
Peso mexicain							
Gouvernement du Mexique	8,50 %	2029/05/31		49 300 000	4 319	4 536	
					4 319	4 536	6,7 %
⁵ Dollar néo-zélandais (note 9)							
General Electric Capital Corp.	7,63 %	2014/12/10		225 000	188	203	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	5,00 %	2019/03/15	série 319	855 000	678	743	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	6,00 %	2021/05/15	série 521	665 000	490	618	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	5,50 %	2023/04/15	série 423	440 000	376	395	
					1 732	1 959	2,9 %
⁴ Couronne norvégienne (note 9)							
Gouvernement de la Norvège	6,50 %	2013/05/15		12 985 000	2 504	2 551	
					2 504	2 551	3,8 %
Zloty polonais							
Gouvernement de la Pologne	5,25 %	2020/10/25		1 510 000	492	499	
Gouvernement de la Pologne	5,75 %	2022/09/23	série WS0922	9 630 000	3 234	3 247	
					3 726	3 746	5,5 %
Rand sud-africain							
République d'Afrique du Sud	6,75 %	2021/03/31	série R208	14 080 000	1 750	1 820	
					1 750	1 820	2,7 %

Fonds d'obligations mondiales Renaissance

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Valeur actuelle (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Won sud-coréen							
Korea Treasury Bond	3,00 %	2013/12/10	série 1312	992 200 000	867	900	
République de Corée	5,75 %	2018/09/10		1 886 600 000	1 787	1 945	
					2 654	2 845	4,2 %
Dollar américain							
Bank of America Corp.	4,50 %	2015/04/01		260 000	267	257	
Bank of America Corp.	6,50 %	2016/08/01		270 000	298	284	
Barclays Bank PLC	5,00 %	2016/09/22	série 1	365 000	386	366	
Citigroup Inc.	6,38 %	2014/08/12		215 000	237	230	
Comcast Corp.	6,45 %	2037/03/15		30 000	31	33	
Comcast Corp.	6,95 %	2037/08/15		305 000	329	349	
Comcast Corp.	6,55 %	2039/07/01	rachetable	540 000	603	604	
Countrywide Alternative Loan Trust	5,25 %	2035/06/25	catégorie A-3, série 2005-21CB, rachetable	50 357	47	41	
Countrywide Alternative Loan Trust	5,50 %	2035/07/25	catégorie A6, série 2005-26CB, rachetable	205 952	176	155	
Countrywide Alternative Loan Trust	5,50 %	2035/10/25	catégorie A20, série 2005-46CB, rachetable	60 868	49	46	
Countrywide Alternative Loan Trust	5,50 %	2035/11/25	catégorie 1A7, série 2005-54CB, rachetable	58 318	54	53	
Countrywide Alternative Loan Trust	5,50 %	2035/12/25	catégorie 1A7, série 2005-64CB, rachetable	71 218	67	68	
Dell Inc.	6,50 %	2038/04/15	rachetable	65 000	68	75	
Fifth Third Bancorp	8,25 %	2038/03/01		425 000	474	472	
General Electric Capital Corp.	0,88 %	2014/06/02	taux variable	1 020 000	998	983	
GlaxoSmithKline Capital Inc.	6,38 %	2038/05/15	rachetable	55 000	55	67	
Goldman Sachs Group Inc. (The)	6,75 %	2037/10/01		910 000	925	846	
JPMorgan Chase & Co.	1,07 %	2014/01/24	taux flottant	915 000	907	890	
Master Resecuritization Trust	6,00 %	2036/06/27	catégorie A1, série 2008-4, taux variable, rachetable	73 363	69	60	
MEAG Power	6,64 %	2057/04/01	rachetable	805 000	814	800	
MEAG Power	6,66 %	2057/04/01	rachetable	465 000	471	456	
Oracle Corp.	6,50 %	2038/04/15	rachetable	40 000	43	49	
Prime Mortgage Trust	6,25 %	2036/11/25	catégorie 1A14, série 2006-2, rachetable	123 895	109	104	
Time Warner Cable Inc.	7,30 %	2038/07/01	rachetable	760 000	861	881	
Thornburg Mortgage Securities Trust	4,65 %	2045/10/25	catégorie B1, série 2005-3, taux variable, rachetable	147 688	85	18	
Thornburg Mortgage Securities Trust	5,35 %	2045/12/25	catégorie B1, série 2005-4, rachetable	29 535	22	5	
UnitedHealth Group Inc.	5,80 %	2036/03/15	rachetable	90 000	91	94	
UnitedHealth Group Inc.	6,63 %	2037/11/15	rachetable	108 000	102	126	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15	rachetable	1 240 000	1 237	1 275	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,25 %	2040/11/15		7 965 000	7 748	8 739	
Viacom Inc.	6,88 %	2036/04/30		800 000	877	929	
Washington Mutual	5,50 %	2035/08/25	catégorie 2A1, série 2005-6, rachetable	55 772	44	45	
					18 544	19 400	28,6 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					55 932	58 579	86,4 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					55 932	58 579	86,4 %
Placements à court terme (note 10)							
États-Unis	0,23 %	2012/03/08	bon du Trésor	120 000	115	117	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					115	117	0,2 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					—		
TOTAL DES PLACEMENTS					56 047	58 696	86,6 %
Gain (perte) latent(e) sur les contrats de change à terme						(222)	(0,3)%
Autres actifs, moins les passifs						9 315	13,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET						67 789	100,0 %

¹⁻⁵Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau des contrats de change à terme.

Contrats de change à terme (note 9)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur Nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Gain (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/12	CAD	6 111 402	AUD	5 974 000	0,978	0,959	(119)
1	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/12	CAD	325 104	AUD	320 000	0,984	0,959	(9)
2	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/11/03	CAD	1 175 653	BRL	1 946 000	1,655	1,638	(12)
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2012/01/11	CNY	8 158 000	CAD	1 228 050	0,151	0,155	35
	UBS AG, Stamford	A-1	2012/01/13	CNY	6 139 000	CAD	956 007	0,156	0,155	(5)
	UBS AG, Stamford	A-1	2012/01/13	CNY	1 000 000	CAD	154 629	0,155	0,155	—
	UBS AG, Stamford	A-1	2012/01/13	CNY	1 005 000	CAD	151 618	0,151	0,155	4
	UBS AG, Stamford	A-1	2012/01/13	CNY	890 000	CAD	135 230	0,152	0,155	3
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2011/09/09	GBP	3 788 000	CAD	6 086 558	1,607	1,590	(63)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	GBP	744 000	CAD	1 214 471	1,632	1,590	(31)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	GBP	165 000	CAD	253 162	1,534	1,590	9
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	GBP	105 000	CAD	161 852	1,541	1,590	5
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	GBP	80 000	CAD	123 865	1,548	1,590	3
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	CAD	976 836	GBP	609 000	0,623	0,629	8
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	CAD	735 596	GBP	462 000	0,628	0,629	1
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	CAD	667 859	GBP	417 000	0,624	0,629	5
3	Bank of New York Mellon Corp. (The)	A-1+	2011/09/02	CAD	22 654	MYR	68 765	3,035	3,051	—
4	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/11	CAD	1 742 650	NOK	9 738 000	5,588	5,477	(35)
4	UBS AG, Stamford	A-1	2011/10/11	CAD	649 715	NOK	3 682 000	5,667	5,477	(23)
5	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2011/09/09	CAD	1 167 268	NZD	1 465 000	1,255	1,198	(56)
5	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	CAD	543 301	NZD	681 000	1,253	1,198	(25)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/26	SGD	1 642 000	CAD	1 282 778	0,781	0,814	54
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2011/11/10	TRY	4 199 000	CAD	2 342 146	0,558	0,564	26
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2011/10/06	USD	3 344 516	CAD	3 220 000	0,963	0,980	57
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/11	USD	1 752 516	CAD	1 743 000	0,995	0,980	(26)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/11	USD	1 185 453	CAD	1 150 000	0,970	0,980	12
	UBS AG, Stamford	A-1	2011/10/11	USD	675 605	CAD	650 000	0,962	0,980	12
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/10/12	USD	328 289	CAD	325 000	0,990	0,980	(3)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/09/09	CAD	1 215 000	USD	1 228 700	1,011	1,021	12
	UBS AG, Stamford	A-1	2011/10/11	CAD	1 133 000	USD	1 196 459	1,056	1,021	(39)
	HSBC Bank, New York	A-1+	2011/11/15	CAD	488 000	USD	491 193	1,007	1,020	6
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1+	2012/01/11	CAD	1 228 000	USD	1 279 433	1,042	1,019	(28)

(222)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc.) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la note de crédit minimale approuvée.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'état du portefeuille de placements.

Annexe à l'état du portefeuille de placements

Gestion du risque

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations mondiales Renaissance (Fonds) cherche à préserver le capital et à fournir un revenu et une croissance à long terme, en investissant principalement dans des titres de créance libellés en devises et émis par des gouvernements, des sociétés et des institutions financières du Canada et d'ailleurs.

Stratégies de placement : Le Fonds est positionné relativement aux facteurs suivants : répartition par pays, répartition par devise, durée moyenne jusqu'à l'échéance, structure des échéances et répartition par secteur. Le sous-conseiller prend ces décisions après un examen des conditions macroéconomiques et des marchés financiers à l'échelle mondiale. La stratégie du Fonds en matière de devises a pour but de gérer l'exposition aux devises et aux pays afin de protéger le capital et d'augmenter les rendements.

L'état du portefeuille de placements présente les titres détenus par le Fonds au 31 août 2011 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par position de change. Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 afférente aux états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de crédit, de change, de taux d'intérêt, d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Sommaire du portefeuille de placements au 31 août 2010

Le tableau qui suit présente les secteurs de placements dans lesquels le Fonds avait investi au 31 août 2010 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par position de change :

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations internationales	
Dollar australien	7,0
Real brésilien	3,5
Livre sterling	5,1
Dollar canadien	0,6
Euro	1,0
Forint hongrois	1,7
Rupiah indonésien	2,8
Ringgit malais	4,6
Peso mexicain	3,5
Dollar néo-zélandais	2,5
Couronne norvégienne	2,4
Zloty polonais	5,8
Rand sud-africain	1,2
Won sud-coréen	4,3
Couronne suédoise	2,4
Dollar américain	41,3
Placements à court terme	0,3
Gain (perte) latent(e) sur les contrats de change à terme	0,5
Autres actifs, moins les passifs	9,5
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et sont sous réserve de changements qui peuvent être importants.

Voir l'état du portefeuille de placements pour connaître le risque de contrepartie découlant des contrats sur instruments dérivés hors cote, le cas échéant.

Au 31 août 2011 et 2010, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit	% de l'actif net	
	31 août 2011	31 août 2010
AAA	24,9	28,5
AA	18,9	3,9
A	23,1	26,1
BBB	15,8	20,8
Inférieur à BBB	3,9	10,7
Total	86,6	90,0

Risque de change

Les tableaux ci-après indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 août 2011 et 2010, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au 31 août 2011

Devise (note 21)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	27 955	41,2
GBP	10 226	15,1
MXN	4 536	6,7
PLN	3 746	5,5
MYR	3 075	4,5
KRW	2 845	4,2
CNY	2 662	3,9
TRY	2 368	3,5
IDR	2 056	3,0
ZAR	1 820	2,7
HUF	1 619	2,4
SGD	1 336	2,0

*Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le montant nominal de référence des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2010

Devise (note 21)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	9 880	26,7
GBP	5 485	14,8
AUD	2 317	6,3
PLN	2 150	5,8
MYR	1 709	4,6
SEK	1 700	4,6
NZD	1 684	4,6
KRW	1 607	4,4
NOK	1 371	3,7
BRL	1 285	3,5
MXN	1 277	3,5
TRY	1 155	3,1
IDR	1 049	2,8
HUF	634	1,7
CNY	594	1,6
ZAR	434	1,2

*Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le montant nominal de référence des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau ci-après indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2011 et 2010 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2011	31 août 2010
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	678	343

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds ne sont pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau ci-après indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	31 août 2011 (en milliers de dollars)	31 août 2010 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	1 846	1 962
1 an à 3 ans	11 130	1 973
3 à 5 ans	4 947	1 959
Plus de 5 ans	40 656	27 251
Total	58 579	33 145

Le tableau ci-après montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 août 2011 et 2010 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait augmenté ou diminué de 25 points de base et en supposant un déplacement parallèle dans la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 août 2011	31 août 2010
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1 257	738

Risque d'illiquidité

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. Aux 31 août 2011 et 2010, le Fonds conservait suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidités.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau ci-après montre quelle aurait été la variation de l'actif net si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 1 % aux 31 août 2011 et 2010. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 données mensuelles, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Cette analyse suppose que toutes les autres variables sont demeurées inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net pourrait être très différente.

Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)		
Indice de référence	31 août 2011	31 août 2010
Indice mondial des obligations d'État Citigroup	353	178

Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées en date des 31 août 2011 et 2010 dans l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 août 2011

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	58 579	—	58 579
Placements à court terme	—	117	—	117
Contrats de change à terme	—	39 450	—	39 450
Total des actifs financiers	—	98 146	—	98 146
Passifs financiers				
Contrats de change à terme	—	(39 672)	—	(39 672)
Total des passifs financiers	—	(39 672)	—	(39 672)
Total des actifs et des passifs financiers	—	58 474	—	58 474

- (i) Prix cotés dans des marchés actifs pour des actifs identiques
(ii) Autres données observables importantes
(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2010

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	33 145	—	33 145
Placements à court terme	—	128	—	128
Contrats de change à terme	—	27 309	—	27 309
Total des actifs financiers	—	60 582	—	60 582
Passifs financiers				
Contrats de change à terme	—	(27 128)	—	(27 128)
Total des passifs financiers	—	(27 128)	—	(27 128)
Total des actifs et des passifs financiers	—	33 454	—	33 454

- (i) Prix cotés dans des marchés actifs pour des actifs identiques
(ii) Autres données observables importantes
(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

États de l'actif net (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 août 2011 et 2010 (note 1)

	2011	2010
Actif		
Placements à la valeur actuelle [†] (notes 2 et 3)	58 696 \$	33 273 \$
Encaisse, y compris les avoirs en devises, à la valeur actuelle	8 237	2 903
Intérêts courus et dividendes à recevoir	1 065	604
Montant à recevoir à l'émission de parts	22	—
Gain de change latent sur les montants à recevoir et à payer	5	13
Gain latent sur les contrats de change à terme	252	411
Total de l'actif	68 277	37 204
Passif		
Montant à payer au rachat de parts	14	—
Frais de gestion à payer	—	13
Perte latente sur les contrats de change à terme	474	230
Total du passif	488	243
Total de l'actif net	67 789 \$	36 961 \$
Actif net par catégorie (note 11)		
Catégorie A	7 922 \$	7 851 \$
Catégorie F	291 \$	282 \$
Catégorie O	59 576 \$	28 828 \$
Actif net par part ^{**} (notes 4 et 11)		
Catégorie A	4,41 \$	4,46 \$
Catégorie F	9,76 \$	9,88 \$
Catégorie O	4,57 \$	4,63 \$

† Prêt de titres

Le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours au 31 août 2011 :

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
	10 278	10 817

Type de garantie* (en milliers de dollars)

i	ii	iii	iv	v
—	10 768	—	49	—

*Les définitions se trouvent à la note 2i.

** Rapprochement de l'actif net par part (note 11)

	Actif net par part	Ajustement au titre de l'écart d'évaluation par part (ch. 3855-ICCA)	Valeur liquidative par part
Catégorie A	4,41 \$	— \$	4,41 \$
Catégorie F	9,76 \$	0,01 \$	9,77 \$
Catégorie O	4,57 \$	0,01 \$	4,58 \$

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 6 octobre 1992 (date de création).

	Date de début des activités
Catégorie A	21 octobre 1992
Catégorie F	22 août 2007
Catégorie O	13 juillet 2005

États des résultats (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010 (note 1)

	2011	2010
Revenus		
Intérêts	2 433 \$	1 286 \$
Bénéfice (perte) sur contrats de change à terme	(96)	(431)
Prêt de titres	2	1
	2 339	856
Charges (notes 5 et 8)		
Frais de gestion [‡]	146	143
Honoraires des auditeurs	7	21
Frais de garde	12	55
Honoraires versés au comité d'examen indépendant	—	—
Frais de réglementation	25	16
Charges liées à l'information des porteurs de parts	37	36
Autres charges	2	5
	229	276
Renonciation aux/prise en charge des charges par le gestionnaire	(74)	(124)
	155	152
Revenu net (perte nette) de placement	2 184	704
Gain (perte) réalisé(e) et latent(e) sur les placements		
Gain net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements	809	132
Gain net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2d et e)	(206)	(34)
Coûts de transaction	—	—
Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements	295	2 361
Gain net (perte nette) sur les placements	898	2 459
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	3 082 \$	3 163 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par catégorie		
Catégorie A	107 \$	525 \$
Catégorie F	7 \$	23 \$
Catégorie O	2 968 \$	2 615 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation par part		
Catégorie A	0,06 \$	0,29 \$
Catégorie F	0,22 \$	1,76 \$
Catégorie O	0,29 \$	0,65 \$

‡ Montant maximal des frais de gestion (note 5)

Catégorie A	1,75 %
Catégorie F	1,00 %
Catégorie O	0,00 %

Frais d'administration et autres charges d'exploitation du Fonds (note 8)

	2011	2010
(en milliers de dollars)	4	2

Fournisseur de services (note 8)

Les montants versés par le Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde, et à Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM CIBC) au titre des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des charges prises en charge) pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010 sont les suivants :

	2011	2010
(en milliers de dollars)	2	4

États de l'évolution de l'actif net (en milliers)

Pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie F		Parts de catégorie O	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation	107 \$	525 \$	7 \$	23 \$	2 968 \$	2 615 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts[‡]						
Du revenu de placement net	(200)	(283)	(10)	(4)	(1 961)	(875)
	(200)	(283)	(10)	(4)	(1 961)	(875)
Variations découlant des opérations liées aux porteurs de parts						
Montant reçu à l'émission de parts	2 053	1 353	8	260	28 840	18 528
Montant reçu au réinvestissement des distributions	195	278	4	2	1 961	875
Montant payé au rachat de parts	(2 084)	(2 149)	—	(8)	(1 060)	—
	164	(518)	12	254	29 741	19 403
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	71	(276)	9	273	30 748	21 143
Actif net au début de la période	7 851	8 127	282	9	28 828	7 685
Actif net à la fin de la période	7 922 \$	7 851 \$	291 \$	282 \$	59 576 \$	28 828 \$
Parts émises et en circulation (note 4)						
Aux 31 août 2011 et 2010						
Solde au début de la période	1 761	1 885	29	1	6 228	1 719
Parts émises contre espèces	483	325	1	29	6 581	4 306
Parts émises au réinvestissement des distributions	46	66	—	—	450	203
	2 290	2 276	30	30	13 259	6 228
Parts rachetées	(492)	(515)	—	(1)	(234)	—
Solde à la fin de la période	1 798	1 761	30	29	13 025	6 228

* Pertes en capital et pertes autres qu'en capital (note 6)

En décembre 2010, le Fonds disposait des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital	Total des pertes autres qu'en capital	Expiration des pertes autres qu'en capital :			
		2011	2012 à 2014	2015 à 2019	2020 à 2030
15 042	—	—	—	—	—

Notes afférentes aux états financiers

31 août 2011 et 2010

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds de la famille de fonds Investissements Renaissance (individuellement un *Fonds* et collectivement les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (*déclaration de fiducie*).

Les Fonds sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (*gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent de transfert des Fonds.

Chaque Fonds a un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Fonds peut être résiliée ou des catégories additionnelles peuvent être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Fonds :

Fonds	Catégorie A	Catégorie T6	Catégorie T8	Catégorie F	Catégorie Plus	Catégorie O
Fonds du marché monétaire Renaissance	✓				✓	✓
Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance	✓					✓
Fonds du marché monétaire américain Renaissance	✓					✓
Fonds de revenu à court terme Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance						✓
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance	✓			✓	✓	✓
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'obligations mondiales Renaissance	✓			✓		✓
Fonds équilibré canadien Renaissance	✓			✓		✓
Portefeuille optimal de revenu Renaissance (offre également des parts des catégories Sélecte, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T6 et Élite-T8)	✓	✓	✓	✓		✓
Fonds de dividendes canadien Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de revenu diversifié Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de valeur de base canadien Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de croissance canadien Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions américaines Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de dividendes international Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions internationales Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds des marchés mondiaux Renaissance	✓			✓		✓
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance (offre également des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8)	✓			✓		✓
Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance (offre également des parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8)	✓	✓		✓		✓
Fonds de valeur mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de croissance mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds accent mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds européen Renaissance	✓			✓		✓
Fonds asiatique Renaissance	✓			✓		✓
Fonds Chine plus Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de marchés émergents Renaissance	✓			✓		✓
Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance (offre également des parts des catégories Sélectes et Élite)	✓			✓		✓
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds immobilier mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de ressources mondial Renaissance	✓			✓		✓
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance	✓			✓		✓

Notes afférentes aux états financiers

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion différents et les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie. Les charges propres à une catégorie sont réparties par catégorie. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent verser une commission à l'achat de parts de catégorie A d'un Fonds et devoir acquitter des frais au moment de faire racheter leurs parts de catégorie A. Ils pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6, T8, Sélecte-T4, Sélecte-T6, Sélecte-T8, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et peut nécessiter un placement initial minimal différent. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer une commission à l'achat de parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant. Les parts des catégories Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8 nécessitent un placement initial d'au moins 250 000 \$.

Les parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 sont offertes à tous les investisseurs selon le mode des frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer une commission à l'achat de parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant. Les parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 affichent un ratio de frais de gestion inférieur à celui des parts des catégories A, T4, T6 et T8, Sélecte, Sélecte-T4, Sélecte-T6 et Sélecte-T8. Les parts des catégories Élite, Élite-T4, Élite-T6 et Élite-T8 nécessitent un placement initial d'au moins 500 000 \$.

Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs affinités à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parraïnés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts de catégorie Plus sont offertes à tous les investisseurs moyennant un placement initial d'au moins 25 000 \$ et des frais d'acquisition. Les investisseurs paient une commission à l'achat de parts de catégorie Plus des Fonds et peuvent devoir acquitter des frais au moment de faire racheter ces parts. Ils pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement ou selon les directives des porteurs de parts de catégorie O.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (*date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (*date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Fonds* des états de l'actif net.

L'état du portefeuille de placements de chaque Fonds est présenté au 31 août 2011, tandis que les états de l'actif net sont présentés aux 31 août 2011 et 2010 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net sont établis pour les exercices clos les 31 août 2011 et 2010, sauf pour les Fonds ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 31 août 2011 ou 2010.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers, préparés selon les principes comptables généralement reconnus (*PCGR*) du Canada, comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

a) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité à l'objectif et aux stratégies de placement, des directives internes et la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds pour connaître les informations précises à fournir concernant les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Le processus d'évaluation de placements pour lesquels il n'existe pas de cours du marché est inévitablement fondé sur des incertitudes inhérentes, et les valeurs qui en résultent peuvent différer des valeurs qui auraient été utilisées si un marché actif avait existé pour ces placements. L'évaluation de ces titres peut se fonder sur diverses techniques d'évaluation pouvant inclure des modèles mathématiques, des modèles d'évaluation comparable, des modèles d'évaluation fondamentale ou d'autres techniques reflétant le contexte commercial ou le marché propre du titre. Si possible, les modèles s'appuient sur des données de marché observables. Toutefois, dans certains cas, la juste valeur de certains placements se fonde sur des hypothèses qui ne sont peut-être pas étayées par des données observables. L'établissement de la juste valeur d'un titre sans aucune donnée de marché observable nécessite l'exercice du jugement. Une modification à l'une ou l'autre des hypothèses pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des actifs financiers et des passifs financiers. Dans le cas des Fonds qui détiennent des placements de niveau 3, un rapprochement des soldes d'ouverture aux soldes de clôture est inclus dans l'Annexe à l'état du portefeuille de placements. De plus, l'incidence de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnables pour l'évaluation de placements de niveau 3 est présentée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'état du portefeuille de placements tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent, et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement plus en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois le risque d'illiquidité comprend également la capacité d'acheter un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, la nature du placement ou simplement un manque d'acheteurs intéressés pour un titre donné ou un type de titre. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations dans la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre des titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

b) Opérations de placement, constatation des revenus et constatation des gains (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Fonds doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Fonds.

- ii) Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
- iii) Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les titres cotés en Bourse sont comptabilisés à la valeur actuelle, établie par le cours acheteur de clôture.
- v) Les gains et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Les autres revenus représentent la somme de tous les revenus, moins les coûts de transaction, autres que ceux qui sont classés séparément dans les états des résultats.

c) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Fonds est établi de la façon suivante. Les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles de ce titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités du titre vendu est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement en résultat net et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la valeur actuelle des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états des résultats.

Dans l'état du portefeuille de placements, les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur. Les intérêts courus pour les obligations sont présentés distinctement dans les états de l'actif net.

d) Conversion des devises

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens (sauf pour le Fonds du marché monétaire américain Renaissance, qui est en dollars américains) aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les revenus et les charges, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les gains ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états des résultats respectivement à titre de gain réalisé net (perte réalisée nette) de change et à titre de revenu.

e) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la valeur des contrats de change à terme est comprise dans le gain latent (la perte latente) sur les contrats de change à terme dans les états de l'actif net et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements au cours de la période considérée dans les états des résultats.

Le gain ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de gain net (perte nette) de change réalisé(e) pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme aux fins de couverture ou à titre de revenu (perte) découlant des contrats de change à terme pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats aux fins de couverture.

f) Contrats à terme de gré à gré — Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance

Le Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance (le *Fonds* mentionné à la note 2 f) a conclu un contrat à terme de gré à gré (*contrat à terme de gré à gré*) afin de dégager le rendement économique du Fonds d'obligations de sociétés Renaissance, conformément à l'objectif de placement du Fonds. Le Fonds a conclu le contrat à terme de gré à gré avec une banque canadienne dont la notation de crédit est approuvée. En raison de ce contrat à terme de gré à gré, le Fonds est exposé au risque de crédit de la contrepartie.

Le Fonds a donné à la contrepartie son portefeuille de titres de capitaux propres, sous-jacent au contrat à terme de gré à gré, en garantie de son obligation en vertu du contrat à terme de gré à gré.

Pour que le Fonds puisse satisfaire toutes les exigences relatives au paiement des charges, des honoraires, des distributions ou des rachats, les conditions du contrat à terme de gré à gré prévoient le règlement partiel du contrat avant son échéance. Le Fonds verse à la contrepartie des honoraires correspondant à 50 points de base de la valeur nominale du contrat à terme de gré à gré présentés au titre des coûts de transaction dans les états des résultats.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur le contrat à terme de gré à gré est constaté comme un gain latent (une perte latente) sur le contrat à terme de gré à gré dans les états de l'actif net sur la durée de vie des contrats. Les gains latents sont constatés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de l'actif net. Un gain ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance des contrats à terme de gré à gré, et est constaté à titre de gain net réalisé (perte nette réalisée) sur le contrat à terme de gré à gré. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur les contrats à terme de gré à gré est constatée comme une augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme de gré à gré dans les états des résultats.

g) Contrats à terme standardisés

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de garantie dans les états de l'actif net. Toute variation du montant de garantie est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de l'actif net.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté au poste Revenu (perte) découlant des contrats à terme standardisés dans les états des résultats.

h) Options

Les primes versées sur les options d'achat et de vente position acheteur sont incluses dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net. Lorsqu'une option position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un gain ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les placements à la valeur actuelle dans les états de l'actif net à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de revenus dans les états des résultats. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération dépasse la prime reçue, les Fonds comptabilisent une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, les Fonds comptabilisent un gain réalisé. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

i) Prêt de titres

Les Fonds peuvent prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états des résultats. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la valeur actuelle de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur actuelle des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Un titre de créance qui est émis, ou garanti pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt, par a) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada; b) le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou celui de l'un de ses États; c) le gouvernement d'un autre État souverain ou un organisme supranational autorisé pourvu que, dans chaque cas, les titres de créance aient une note de crédit approuvée; ou d) une institution financière canadienne, ou une institution financière qui n'est pas constituée et organisée selon la loi canadienne ou la loi d'une province ou d'un territoire du Canada, si, dans un cas comme dans l'autre, les titres de créance de cet émetteur ou de ce garant, qui sont notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée, ont une note de crédit approuvée.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, pour autant que ces titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.
- v) Le papier commercial dont l'échéance est de 365 jours ou moins, dont la note de crédit est approuvée et qui a été émis par une société autre que le gouvernement ou un organisme supranational autorisé.

Notes afférentes aux états financiers

La valeur marchande des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée aux Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'état du portefeuille de placements et figurent dans la valeur totale dans les états de l'actif net des placements à la valeur actuelle. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de l'actif net.

j) Fonds à catégories multiples

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, le revenu et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts à chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts dans la journée, pour chaque catégorie à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

k) Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au coût, qui se rapproche de leur valeur actuelle.

l) Légende des abréviations

Voici la liste des abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans les états du portefeuille de placements :

Abréviation des devises

ARS – Peso argentin	JPY – Yen japonais
AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	LBP – Livre libanaise
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PHP – Peso philippin
CZK – Couronne tchèque	PLN – Zloty polonais
DKK – Couronne danoise	RUB – Rouble russe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle lire de Turquie
IDR – Rupiah indonésien	TWD – Dollar de Taïwan
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	ZAR – Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicielles
CDA – Certificats de dépôt autrichien	LEPOs – Options de vente à bas prix d'exercice
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI – Morgan Stanley Capital International
ETF – Fonds coté	OPALS – Titres indiciels adossés à un panier d'actions
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	FPI – Fiducie de placement immobilier
iShares – Actions indicielles	CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères

m) Normes internationales d'information financière

En janvier 2011, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a modifié l'introduction à la partie I du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) — Comptabilité* pour permettre aux sociétés de placement, qui comprennent les fonds d'investissement, de procéder à l'adoption initiale des normes internationales d'information financière (IFRS) au plus tard pour les états financiers des périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Les sociétés de placement qui choisissent de reporter l'adoption initiale peuvent continuer d'appliquer les PCGR du Canada existants jusqu'au basculement vers les IFRS.

Le Fonds reporte l'adoption initiale et adoptera les IFRS à compter du 1^{er} septembre 2013. Au 31 août 2011, le gestionnaire a élaboré un plan de conversion en vue de respecter cette date.

L'incidence qualitative possible du passage aux IFRS devrait s'étendre, jusqu'à nouvel ordre, à la présentation des états des flux de trésorerie, à commencer par les états financiers de 2014 et les états comparatifs de 2013. D'autres changements viendront s'ajouter aux états de l'actif net en ce qui a trait à la présentation de l'actif net des porteurs de parts, en plus de la possibilité de consolider les placements lorsqu'un fonds détient une participation majoritaire d'un autre fonds. D'autres informations dans les notes, au besoin, seront ajoutées en vue de respecter les nouveaux changements et de se conformer aux exigences accrues en matière d'informations à fournir.

La communication de l'incidence quantitative, le cas échéant, se fera dans les états financiers de 2013. Selon l'interprétation actuelle du gestionnaire des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, le gestionnaire ne prévoit pas que le passage aux IFRS aura une incidence sur l'actif net ni sur l'actif net par part.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation d'un Fonds correspond à une journée ouvrable au siège social du gestionnaire (*date d'évaluation*). Le fiduciaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation.

La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts courus sont évalués à la valeur actuelle ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins toute opération de change entre la constatation de l'actif par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la valeur actuelle.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la valeur actuelle d'après le cours acheteur fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture (sauf pour le Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance et pour les titres donnés en garantie en vertu des contrats à terme de gré à gré qui sont évalués au cours de clôture du marché) ou, s'il n'y a pas de cours acheteur de clôture, et dans le cas de titres négociés sur un marché hors cote, à la valeur actuelle telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire, s'il y a lieu, comme base d'évaluation. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la valeur actuelle de ces titres. Dans le cas du Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance, les titres donnés en garantie en vertu du contrat à terme de gré à gré sont évalués selon le cours moyen du marché puisqu'ils servent à contrebalancer les positions à risque par rapport à la valeur du contrat à terme de gré à gré.

La valeur actuelle des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la valeur actuelle d'après le cours acheteur tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le cours acheteur ne reflète pas la valeur actuelle.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur actuelle plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations à court terme ou excessives nuisibles effectuées dans les Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt que d'utiliser les prix cotés ou publiés, les prix des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des prix cotés ou publiés de ces titres.

d) Instruments dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la valeur actuelle du cours acheteur de clôture telle qu'elle est établie sur leur Bourse principale ou par un courtier reconnu pour ces titres. La note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc.) est égale ou supérieure à la note de crédit minimale approuvée.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un gain ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net du Fonds. Le titre visé par une option de vente est évalué de la façon décrite ci-dessus pour les titres inscrits.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré et les swaps sont évalués à la valeur actuelle selon le gain ou la perte qui résulterait à la date d'évaluation, si la position des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré ou des swaps était liquidée.

La garantie payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme de gré à gré est inscrite comme créance, et une garantie constituée d'actifs autres que des espèces est désignée comme affectée à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les garanties sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

e) Titres de négociation restreinte

Les titres de négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la valeur actuelle d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur valeur actuelle.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la valeur actuelle conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

La valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la valeur actuelle est établie par le gestionnaire par une évaluation des titres à leur valeur actuelle. Dans de tels cas, la valeur actuelle est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui permettent d'établir plus précisément leur juste valeur telle qu'elle a été déterminée par le gestionnaire.

4. Parts émises et en circulation

Un Fonds a un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent le capital du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à une Bourse de valeurs ou à un marché à terme au Canada ou à l'étranger auquel sont négociés les titres ou les valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds, et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles, sont également considérées comme du capital émis par les Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur liquidative par part du Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs ou d'options ou à un marché à terme au Canada ou à l'étranger auquel sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif du Fonds, à l'exclusion du passif du Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse ou un autre marché qui représente une option raisonnablement pratique pour le Fonds. Les Fonds ne sont pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Fonds. Cela peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net.

5. Frais de gestion et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Le maximum des frais de gestion exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Fonds est présenté dans la note intitulée *Taux maximal des frais de gestion* des états des résultats. Pour les parts de catégorie O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

En plus d'être responsables des frais de gestion, les Fonds doivent acquitter toutes les charges liées à leur exploitation et à la conduite de leurs activités, ce qui peut comprendre les intérêts, les coûts d'exploitation et d'administration (autres que les frais de publicité et de promotion, qui incombent au gestionnaire), les frais de courtage, les commissions, les différentiels, les frais de réglementation, les honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant, les impôts et les taxes, les honoraires des auditeurs et les frais juridiques de même que les charges, les frais de garde, les coûts de services aux investisseurs et les coûts liés à la présentation de rapports aux porteurs de parts, de prospectus et d'autres rapports. Le gestionnaire paie toutes ces charges d'exploitation propres à une catégorie et les recouvre auprès des Fonds. Les Fonds ne versent pas d'honoraires au fiduciaire.

Le gestionnaire peut recouvrer d'un Fonds un montant inférieur aux charges d'exploitation réelles propres à une catégorie qu'il paie, et ainsi prendre en charge des charges propres à une catégorie. Le gestionnaire peut également imputer un montant inférieur aux frais de gestion maximaux, présentés à la note *Taux maximal des frais de gestion* des états des résultats, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de prendre en charge des charges propres à une catégorie ou cesser de renoncer aux frais de gestion. Les charges d'exploitation propres à une catégorie prises en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états des résultats.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. Cet écart est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (*distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions à certains investisseurs de temps à autre.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres Fonds (*Fonds sous-jacents*). Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un Fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du Fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier des parts du Fonds sous-jacent. Certains Fonds sous-jacents détenus par les Fonds peuvent offrir des distributions sur frais de gestion. Ces distributions sur frais de gestion seront versées par un Fonds comme il est exigé pour les paiements de distributions imposables. Le gestionnaire d'un Fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un Fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

6. Impôts sur les bénéfices

Les Fonds sont des fiducies de fonds communs de placement (sauf le Fonds d'obligations de sociétés Renaissance, le Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance, le Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance, le Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance, le Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance, le Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance, le Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance, le Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance, le Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance, le Fonds immobilier mondial Renaissance et le Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance) au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. De plus, l'impôt sur les bénéfices payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués peut être recouvré par tous les Fonds, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), suivant une formule établie selon les rachats. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou est distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur les bénéfices n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement du capital et est non imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital découlant des années d'imposition antérieures à 2004 peuvent être reportées en avant pendant sept ans et déduites du bénéfice imposable futur. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2004 et 2005 peuvent être reportées en avant pendant dix ans. Les pertes autres qu'en capital survenues en 2006 et par la suite peuvent être reportées en avant pendant vingt ans.

Notes afférentes aux états financiers

Aux fins de l'impôt, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Pertes en capital et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net.

L'année d'imposition du Fonds du marché monétaire Renaissance, du Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance, du Fonds du marché monétaire américain Renaissance, du Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance, du Fonds d'obligations de sociétés Renaissance, du Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance, du Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance, du Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance, du Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance, du Fonds immobilier mondial Renaissance, du Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance, du Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance, du Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance, du Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance, du Portefeuille optimal de revenu Renaissance, du Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance et du Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance se termine le 31 décembre. L'année d'imposition de tous les autres Fonds se termine le 15 décembre.

7. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note intitulée *Commissions de courtage et honoraires* des états des résultats de chaque Fonds. Lors de l'attribution des activités de courtage, les sous-conseillers des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autre que l'ordre d'exécution à un courtier (dans l'industrie, ce type d'entente est appelé un rabais de courtage). Ces biens et services sont payés avec une tranche des commissions de courtage et aident les sous-conseillers du Fonds à l'égard des services de prise de décision en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états des résultats de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché hors cote, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, un différentiel (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers.

8. Opérations entre apparentés

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*) et de ses sociétés affiliées, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et ses sociétés affiliées peuvent également participer à la souscription ou au prêt à des émetteurs dont les titres peuvent être détenus dans les Fonds, qui ont acheté des titres des Fonds ou leur en ont vendus à titre de mandants, qui ont acheté des titres des Fonds ou leur en ont vendus au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou une société affiliée, ou encore qui ont été une contrepartie à des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres frais courus des états de l'actif net sont généralement payables à un apparenté du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs des Fonds et sous-conseiller

Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou en assure la prestation. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) de tous les frais d'administration des Fonds (déduction faite des charges prises en charge) que le gestionnaire a recouvrés auprès du Fonds est présentée dans la note intitulée *Frais d'administration et autres charges d'exploitation des Fonds* des états des résultats.

Gestion globale d'actifs CIBC (*Gestion CIBC*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, est le sous-conseiller de certains Fonds.

Ententes et rabais de courtage

Les sous-conseillers prennent des décisions, y compris sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, certains produits dérivés (dont les contrats à terme standardisés), et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers, y compris Gestion CIBC, à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., chacune étant une filiale de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note intitulée *Commissions de courtage et honoraires* des états des résultats de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi gagner des différentiels à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés (dont les contrats à terme de gré à gré) aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que l'ordre d'exécution, aux sous-conseillers, y compris Gestion CIBC, qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (appelés, dans l'industrie, rabais de courtage). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident les sous-conseillers à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Ils sont fournis par le courtier qui fait la négociation ou par un tiers et payés par le courtier. Comme le prévoient les conventions des sous-conseillers, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Le gestionnaire a conclu une entente de remboursement des charges avec Gestion CIBC. En vertu de l'entente, les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie du Fonds, pour lequel Gestion CIBC est le sous-conseiller sont payés par Gestion CIBC ou encore par le ou les courtiers à la demande de Gestion CIBC, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de la négociation au nom du Fonds, ou d'une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états des résultats de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds.

Les différentiels associés à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas inclus dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers aux sous-conseillers, la valeur des services fournis aux sous-conseillers par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par les sous-conseillers.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. La Compagnie Trust CIBC Mellon (*dépositaire*) est le dépositaire des Fonds. Les honoraires pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie du Fonds, pour lequel Gestion CIBC est le sous-conseiller sont payés par Gestion CIBC ou par le ou les courtiers à la demande de Gestion CIBC, jusqu'à concurrence du montant pouvant correspondre aux crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou d'une partie du Fonds, au cours du mois en question. Tous les autres honoraires pour les services rendus par le dépositaire sont pris en charge par les Fonds à titre de charges d'exploitation.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (*STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des frais de garde (déduction faite des charges prises en charge), et à STM CIBC au titre des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (déduction faite des charges prises en charge) pour les périodes closes les 31 août 2011 et 2010 sont présentés dans la note intitulée *Fournisseur de services* des états des résultats.

9. Couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'état du portefeuille de placements et un numéro de référence correspondant dans le tableau des contrats de change à terme pour ces Fonds.

10. Garantie sur certains instruments dérivés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

11. Rapprochement de l'actif net par part et de la valeur liquidative par part

L'adoption du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation », pourrait entraîner une différence entre la valeur des titres détenus par un Fonds à des fins de présentation de l'information financière (valeur définie comme l'actif net si elle renvoie au Fonds ou comme l'actif net par part lorsqu'elle est présentée par part) et la valeur utilisée dans l'établissement du prix des opérations pour les porteurs de parts (définie comme la valeur liquidative si elle renvoie au Fonds ou comme la valeur liquidative par part lorsqu'elle est présentée par part). Se reporter à la note intitulée *Rapprochement de l'actif net par part* des états de l'actif net.

Rapport des auditeurs indépendants

Aux porteurs de parts des

Fonds du marché monétaire Renaissance
Fonds de bons du Trésor canadiens Renaissance
Fonds du marché monétaire américain Renaissance
Fonds de revenu à court terme Renaissance
Fonds d'obligations canadiennes Renaissance
Fonds d'obligations à rendement réel Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés Renaissance
Fonds d'obligations de sociétés à rendement en capital Renaissance
Fonds d'obligations à haut rendement Renaissance
Fonds d'obligations mondiales Renaissance
Fonds équilibré canadien Renaissance
Portefeuille optimal de revenu Renaissance
Fonds de dividendes canadien Renaissance
Fonds de revenu mensuel canadien Renaissance
Fonds de revenu diversifié Renaissance
Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance
Fonds de valeur de base canadien Renaissance
Fonds de croissance canadien Renaissance
Fonds d'actions canadiennes toutes capitalisations Renaissance
Fonds de petites capitalisations canadien Renaissance
Fonds d'actions américaines de valeur Renaissance
Fonds d'actions américaines de croissance Renaissance
Fonds d'actions américaines de croissance neutre en devises Renaissance
Fonds d'actions américaines Renaissance
Fonds de dividendes international Renaissance
Fonds d'actions internationales Renaissance
Fonds d'actions internationales neutre en devises Renaissance
Fonds des marchés mondiaux Renaissance
Portefeuille optimal d'actions mondiales Renaissance
Portefeuille optimal d'actions mondiales neutre en devises Renaissance
Fonds de valeur mondial Renaissance
Fonds de croissance mondial Renaissance
Fonds de croissance mondial neutre en devises Renaissance
Fonds accent mondial Renaissance
Fonds accent mondial neutre en devises Renaissance
Fonds de petites capitalisations mondial Renaissance
Fonds européen Renaissance
Fonds asiatique Renaissance
Fonds Chine plus Renaissance
Fonds de marchés émergents Renaissance
Portefeuille optimal d'avantages sur l'inflation Renaissance
Fonds d'infrastructure mondial Renaissance
Fonds d'infrastructure mondial neutre en devises Renaissance
Fonds immobilier mondial Renaissance
Fonds immobilier mondial neutre en devises Renaissance
Fonds de sciences de la santé mondial Renaissance
Fonds de ressources mondial Renaissance
Fonds de sciences et de technologies mondial Renaissance

(collectivement les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chacun des Fonds ci-joints, qui comprennent l'état du portefeuille de placements au 31 août 2011, les états de l'actif net aux 31 août 2011 et 2010 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds aux 31 août 2011 et 2010 ainsi que de leurs résultats d'exploitation et de l'évolution de leur actif net pour les exercices clos à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto, Canada
Le 8 novembre 2011

Ernst & Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.



Investissements Renaissance

1500, rue University, bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3S6
1-888-888-3863

Site Web

www.investissementsrenaissance.ca

Gestion d'actifs CIBC inc., gestionnaire et fiduciaire de la famille de fonds Investissements Renaissance, est une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (*Banque CIBC*). Veuillez lire le prospectus simplifié de la famille de fonds Investissements Renaissance avant d'investir. Pour obtenir une copie du prospectus simplifié, composez le 1-888-888-3863, envoyez un courriel à info@investissementsrenaissance.ca ou parlez-en à votre conseiller.

^{MD}Investissements Renaissance est une marque déposée de Gestion d'actifs CIBC inc.
Investissements Renaissance est offert par Gestion d'actifs CIBC inc.

